

Dzfgerzf

AD Bas-Rhin, 1TP GEN 6 J

Lettre du Grand maître de l'Université au recteur de l'académie de Strasbourg

Paris, le 5 février 1828

Monsieur le recteur, les fonctions que le roi a daigné me confier vont établir entre vous et moi d'importantes relations. En vous faisant connaître combien je m'en félicite, je saisis cette occasion pour vous expliquer ma pensée sur les principes qui doivent diriger le corps enseignant.

La Religion et la morale sont les premières bases de toute bonne éducation. Il importe que cette vérité soit constamment présente à l'esprit des hommes chargés de l'instruction publique. Il importe aussi que dans leur conduite envers ceux de leurs élèves qui professent une religion différente de la leur, ils n'oublient jamais ce que prescrivent la Charte, les lois du Royaume et les statuts universitaires relativement à la liberté des consciences et à l'autorité paternelle.

C'est un sentiment inné chez les Français que l'amour pour leurs princes légitimes, mais ce sentiment s'affermir et se développe par une éducation bien dirigée et surtout par de saines études historiques qui apprennent à la jeunesse tout ce que la France doit à ses rois. En suivant la chaîne des temps, elle voit découler d'une même source, quoiqu'à d'immenses intervalles, l'affranchissement des communes, l'établissement d'une justice régulière et indépendante, les mesures sages et fortes qui ont conservé les libertés de l'Eglise gallicane et enfin la Charte constitutionnelle qui a fermé, comme l'a dit son auguste auteur, l'abîme des révolutions. C'est par le rapprochement de ces bienfaits dont le dernier a surpassé tous les autres que nos élèves apprécieront qu'elle doit être l'étendue de notre reconnaissance, que leur cœur unira dans un même sentiment d'amour, le Roi et la patrie, que leur esprit comprendra l'heureuse alliance des principes monarchiques et des libertés nationales. Sujets fidèles et citoyens éclairés, l'obéissance aux lois leur deviendra facile et ils seront convaincus que c'est en apprenant à remplir des devoirs que l'on se montre digne d'exercer des droits.

L'instruction classique s'est élevée en France à un degré satisfaisant en continuant à employer les mêmes efforts et à marcher dans les mêmes voies, on obtiendra de nouvelles améliorations. Je compte à cet égard sur le zèle dont vous n'avez cessé de donner d'honorables gages : mais je crois devoir appeler particulièrement votre attention sur l'instruction primaire. Dans une grande partie du Royaume, son état laisse infiniment à désirer, j'userai pour la propager de tous les moyens qui sont en mon pouvoir. Le gouvernement du Roi doit une égale protection aux divers modes d'enseignement élémentaires dont l'utilité est reconnue : tous recevront de lui des encouragements. Non seulement l'instruction procure aux classes laborieuses plus de bonheur et d'aisance, mais encore elle les rend plus religieuses plus morales et plus calmes.

Dans toutes les administrations mais peut être dans celle dont je suis chargé plus que dans aucune autre, il est nécessaire de maintenir l'ordre légal. Mon intention invariable est de m'y attacher en tout point et sans restriction. Je suis convaincu que je trouverai en vous une coopération franche et entière et je serai heureux d'avoir à mettre sous les yeux du Roi les preuves de votre zèle et le résultat de vos efforts.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée

Le ministre d'Etat, Grand-maître de l'Université

De Vatimesnil